

L'ÉLEVAGE PASTORAL : UN ATOUT DURABLE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA SECURITE DES ZONES SAHARO-SAHELIENNES. LE ROLE CRUCIAL DES POLITIQUES PUBLIQUES.

André Marty, IRAM, Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de Développement, France, marty.andre@free.fr

Résumé

L'élevage pastoral qui repose sur la mobilité du bétail et souvent des familles semble, depuis environ une quinzaine d'années, être mieux compris qu'auparavant. Alors qu'il était passablement décrié sinon simplement toléré comme une forme de survivance condamnée tôt ou tard à disparaître, aujourd'hui il est davantage reconnu au moins pour sa capacité à s'adapter aux aléas et pour son apport économique.

Ce changement de perception se justifie pleinement quand on prend soin de réexaminer l'importance de cet élevage dans ses diverses dimensions :

- *Dans la longue durée, son ancienneté et son aptitude à évoluer, sa résilience face aux crises liées au climat ou aux conflits ;*
- *Dans l'espace géographique qu'il occupe selon des systèmes de mobilité et de droits variés et flexibles et qu'il continue à élargir en particulier vers le sud ;*
- *Dans sa contribution économique, aux diverses échelles familiale, locale, nationale et même internationale.*

Il se justifie également par sa contribution à la sécurité et à la paix sociale à travers son besoin de garantir l'accès aux pâturages et à l'eau dont il dépend à l'aide d'accords, voire d'alliances, entre familles, entre communautés par-delà les découpages administratifs ou territoriaux, y compris parfois frontaliers. Dans les zones périphériques ou éloignées, en particulier, qui ont tendance à devenir des sanctuaires de l'économie criminelle, il représente souvent le seul système de production digne de ce nom capable de valoriser des ressources naturelles éparses et aléatoires.

Cependant, de tels atouts ne peuvent être maintenus et développés que si les politiques publiques les prennent pleinement en compte dans leurs orientations et leurs schémas d'aménagement. Or, à ces niveaux, persiste toujours une certaine ambiguïté qui nuit à une bonne intégration nationale et régionale des pasteurs et de leur élevage.

Le présent colloque représente une excellente occasion de relever les failles qui subsistent au sein des différents dispositifs qui ont en charge le devenir apaisé et viable des zones saharo-sahéliennes.

Le présent colloque consacré à l'élevage pastoral est une excellente occasion pour examiner l'importance, trop souvent sous-estimée, que représente ce champ d'activité en terme de développement, dans un contexte où les questions de sécurité sont particulièrement préoccupantes. On sait qu'il se définit par la mobilité du bétail et souvent, mais moins qu'autrefois, celle des familles. Il est mis en œuvre au sein des sociétés pastorales et, de plus en plus, agro-pastorales, sans oublier les citadins qui investissent dans les troupeaux.

Dans un premier temps, je rappellerai l'évolution du regard porté sur lui : longtemps décrié, il fait dernièrement l'objet d'une attention plus compréhensive en raison de sa résilience, de sa pertinence écologique, de son efficacité économique et de ses valeurs sociétales propres. Ce constat m'amènera ensuite à noter ses différents atouts y compris dans le domaine de la sécurité. Je terminerai enfin en soulignant le rôle décisif des politiques publiques le concernant. Les pouvoirs publics ont certes adopté un discours plus favorable qu'auparavant mais la mise en œuvre reste encore souvent caractérisée par une certaine ambiguïté qui tend à engourdir les avancées et à réduire leur impact. Aussi ce colloque pourrait aider à cerner les failles qui persistent pour mieux les dépasser par la suite.

Vers une vision nouvelle de l'élevage pastoral

Celui-ci a souffert depuis la période coloniale de représentations particulièrement négatives avec des préjugés qui s'avèrent finalement peu fondés mais dont la persistance reste assez tenace. Il s'agirait ainsi d'un élevage « contemplatif » enclin à accumuler le nombre d'animaux plutôt que d'en écoulé le surplus, au détriment de l'environnement, d'un système se rapprochant plus de la cueillette que d'une réelle production, d'un mode de vie qui faciliterait la fuite voire l'insoumission par rapport à l'ordre étatique et à la modernité. En définitive, on serait en présence d'un archaïsme tout au plus à tolérer car devenu résiduel et condamné à s'éteindre.

A contrario, suite à de nombreuses enquêtes et études fines menées un peu partout dans les différents pays, depuis environ deux décennies, de tels jugements tendent désormais à être démentis. Nul doute que dans le cadre du présent colloque des arguments beaucoup plus affinés vont être apportés. Les intervenants nous diront si nous sommes en train ou non de changer de paradigme dans la façon d'aborder les systèmes pastoraux. Un fait nouveau, également, c'est qu'une société civile pastorale est en train d'émerger avec des capacités de proposition aux échelles locale, nationale et internationale. De même, une nouvelle génération de projets de développement a déjà vu le jour avec des démarches qui confortent une nouvelle vision du pastoralisme écologiquement adapté, économiquement efficace et socialement accepté. Des expériences à des échelles significatives apportent la preuve que les conflits entre éleveurs et agriculteurs ou entre éleveurs peuvent être prévenus grâce à des dispositifs concertés, y compris dans des zones à densité élevée. Enfin et surtout, les Etats ont eux-mêmes pris des mesures qui facilitent la mobilité, en particulier avec l'intercommunalité et la circulation transfrontalière. C'est le cas aussi dans le domaine législatif avec toute une série de textes parmi lesquels on peut citer : au Niger, le code Rural (mars 1993) et l'ordonnance relative au pastoralisme (mai 2010) ; en Mauritanie, le code pastoral (2000) ; au Mali la charte pastorale (février 2001) ; au Burkina Faso, la loi d'orientation relative au pastoralisme (novembre 2002), au Sénégal la loi d'orientation agro - sylvo - pastorale (2004), sans oublier le Tchad avec un code pastoral en gestation. Le droit à la mobilité pastorale est de plus en plus reconnu de façon explicite.

Les échelons régionaux et panafricains ne sont pas en reste, telle cette déclaration de l'Union Africaine à Addis Abeba en octobre 2010 qui appelle à « sécuriser, protéger et améliorer les vies, les moyens d'existence et les droits des communautés pastorales ».

Tous ces faits convergent et traduisent désormais une reconnaissance et un soutien plus net qu'auparavant en faveur de l'activité pastorale.

L'élevage pastoral : un atout pluridimensionnel capable de durer

On sait que les systèmes pastoraux sont très anciens, attestés qu'ils sont depuis plusieurs milliers d'années grâce aux fresques rupestres des massifs sahariens. Avec la fin de la dernière période humide et l'installation du désert, ils se sont étendus vers le sud sans quitter totalement les zones sahariennes. Cette extension méridionale s'est encore poursuivie dernièrement (par exemple au Tchad dans une

période récente, en Centrafrique à partir de la fin des années 1920, en Côte d'Ivoire depuis la veille des indépendances). Ces faits démontrent une extrême capacité à s'adapter, y compris en zone glossinaire. Pendant près de douze siècles, les *tarikhs* arabes et les récits des voyageurs nous apprennent que ces sociétés pastorales ont joué un rôle essentiel dans les déplacements caravaniers entre les formations politiques successives soudano-sahéliennes d'un côté et nord africaines de l'autre et ce, depuis le Sénégal jusqu'au Soudan. Elles ont survécu à de nombreuses calamités naturelles (sécheresses, épidémies, etc.) et à de multiples conflits.

Les générations qui se sont succédé ont su se transmettre de précieux savoir-faire, une connaissance fine des milieux physiques et humains, une aptitude à entrer en complémentarité avec les groupes voisins, particulièrement les agriculteurs. Dernièrement, la démonstration a été faite que de nouvelles pratiques d'élevage et de nouvelles technologies (telles le téléphone mobile, l'aliment – bétail, voire le transport automobile, etc.) sont fréquemment assimilées : les pasteurs ne sont pas réfractaires à l'innovation.

La principale force de cet élevage repose sur la mobilité des troupeaux assortie de flexibilité en fonction des moments et des lieux. Dans une étude récente menée au Tchad, il a été démontré qu'un campement transhumant est une unité où des décisions doivent être prises à tout moment en fonction des opportunités qui s'offrent ou des contraintes en présence. On est loin d'un soi-disant conservatisme répétitif à l'identique.

Les systèmes pastoraux familiaux comportent aujourd'hui des atouts évidents. Ils sont pratiquement les seuls à pouvoir valoriser les zones les plus arides, les plus aléatoires, les plus « en déséquilibre » au niveau de l'accès à l'eau et aux pâturages, sans compromettre la régénération naturelle et avec des droits d'usage généralement non exclusifs ouverts aux tiers. Ils sont demandeurs de complémentarités, de liens sociaux et d'alliances avec les sociétés voisines. Ils atteignent des performances économiques remarquables qui vont sûrement être soulignées dans la suite du colloque.

On voit également les pasteurs diversifier leurs modes de vie entre poursuite du nomadisme et fixation plus ou moins permanente d'une partie de la famille. Il s'avère aussi que la demande parmi eux concernant la scolarisation, la santé et l'implication citoyenne est de plus en plus présente. Il n'est pas rare également que, riches ou pauvres, ils diversifient leurs activités et leurs sources de revenus. Pas moins que d'autres, ils cherchent à s'adapter.

Et bien sûr, les systèmes pastoraux ne sont pas exclusifs d'autres systèmes d'élevage plus intensifs notamment dans les aires péri-urbaines dont il est attendu une contribution significative, en particulier au niveau de filières comme le lait et les espèces à cycle court.

Les pasteurs et les problèmes de sécurité

Les groupes pastoraux sont souvent accusés, même s'ils n'en ont pas l'exclusivité, d'être à l'origine de troubles, d'actes de banditisme et de rébellions. On ne peut nier que certaines zones qu'ils parcourent sont devenues des foyers de déstabilisation avec l'installation récente de narcotrafiants, de terroristes et de bandes armées. Faut-il pour autant incriminer ceux qui s'adonnent régulièrement aux tâches astreignantes liées à la conduite des troupeaux (longues marches, puisage éreintant de l'eau, surveillance quotidienne des bêtes, recherche fastidieuse des animaux perdus ou volés, etc.) ? Ici rien n'est plus dangereux que l'amalgame entre producteurs et bandits ou encore entre un individu fautif et toute sa communauté

L'élevage pastoral, quand il est en état de fonctionner normalement, ne pose pas de problèmes particuliers en termes de sécurité et de stabilité. Au contraire, dans cette salle, nous sommes nombreux à avoir connu une époque pas si lointaine où il existait une totale sécurité à circuler dans ces régions, y compris pour les étrangers. Attachés à leurs troupeaux, les éleveurs apprécient la tranquillité et la paix. Ils redoutent les rapt ou le racket de leurs biens et les atteintes à leur intégrité physique. Ils sont même les premiers à vouloir nouer des liens, voire des alliances avec les autres groupes lors des transhumances et des fréquentations des marchés.

On peut dire que les Etats ont intérêt à ce que ces immenses zones qui représentent souvent plus de la moitié des superficies nationales soient habitées et valorisées par des professionnels habitués à y vivre et à tirer parti des ressources existantes même aléatoires.

Maintenant, il peut arriver que certains de ces groupes pastoraux aient accumulé les problèmes pour d'autres raisons non liées à l'économie pastorale elle-même : occasions manquées pour l'établissement de la confiance avec l'Etat, marginalisation politique et économique, développement des divisions et des inégalités, répétition des crises (sécheresses et conflits), faiblesse des solidarités, absence des services sociaux, etc. Il s'agit alors – comme d'autres situations en déshérence - de véritables terrains fertiles pour happer les mécontentements et attirer les jeunes désœuvrés en mal de perspectives d'avenir. Ce type de circonstances est indéniablement favorable aux cristallisations identitaires, mais ce n'est pas l'élevage pastoral en tant que tel qui est en cause. C'est plutôt le fait qu'il n'ait pas été suffisamment soutenu pendant qu'il était encore temps. Les éleveurs auraient même pu constituer un rempart à de telles dérives, s'ils avaient été mieux compris et mieux soutenus par les Etats et la communauté internationale. Hélas, pendant trop longtemps, l'élevage pastoral est resté un parent pauvre dans le monde du développement. De vastes régions, hélas, en payent le prix aujourd'hui.

De ce constat, retenons au moins la leçon suivante : c'est le développement par et avec les populations qui constitue le premier socle de la sécurité et de la paix.

Conclusion : le rôle crucial des politiques publiques

Le changement de vision dont ils font l'objet, l'étalage des atouts qu'ils véhiculent, leur contribution à la sécurité, tous ces éléments porteurs n'empêchent pas que les systèmes pastoraux familiaux sont aujourd'hui confrontés à des risques immenses et à des contraintes extrêmement fortes. Leur devenir est en grande partie lié aux politiques publiques, celles des Etats, des collectivités territoriales, des organisations régionales et de la communauté internationale. Tout va dépendre de la place qu'ils vont occuper dans les grandes orientations d'ordre stratégique et dans le déroulement concret des programmes de développement.

Certes une revalorisation est amorcée mais elle reste fragile en raison de la présence d'un certain nombre d'ambivalences ou de contradictions, lesquelles alimentent le doute et ne parviennent pas encore à convaincre que les nouvelles options sont réellement fondatrices et irréversibles. C'est le repérage de quelques-unes de ces ambiguïtés que nous devons lister avant de terminer :

- La reconnaissance juridique récente constitue une avancée indéniable mais celle-ci reste souvent théorique car ne parvenant pas à être pleinement traduite dans les faits. Outre le défaut de cohérence entre les différents textes concernant le domaine rural, il est un constat quasi-général : le grignotage des terres pastorales et leur transformation en champs agricoles ou en aires aménagées privatisées se poursuit inexorablement, réduisant dangereusement les surfaces à pâturer et complexifiant l'accès à l'eau. La préservation d'un foncier pastoral est désormais un enjeu majeur.
- Malgré une inflexion certaine des discours tenus sur le pastoralisme et ses atouts et malgré les transformations internes propres à celui-ci, l'idée qu'on peut le remplacer par des systèmes de type *ranching* persiste en dépit, pour ces derniers, d'une productivité moindre largement avérée par des études comparées portant sur des types différents de mobilité. Ce constat n'a rien à voir avec l'intérêt de disposer d'un secteur privé intensif périurbain qui pourrait en même temps constituer un vivier de créations d'emploi pour les jeunes.
- Le recours à des démarches concertées pour prévenir et traiter les conflits locaux (entre éleveurs et agriculteurs, entre éleveurs) s'avère possible et efficace mais il est compromis par la corruption ou le caractère partial des jugements prononcés.
- La concurrence du lait en poudre et des viandes importées paralyse les investissements consentis dans les pays sahéliens alors que ces derniers détiennent des produits de qualité.
- Alors que le rôle d'intégration locale, nationale, régionale et internationale joué par l'élevage pastoral devient de plus en plus évident, plusieurs facteurs se rejoignent pour le contrecarrer. D'une part, des taxes abusives perturbent les circuits de transhumance et de commerce du bétail et renchérissent les coûts. D'autre part, les bénéficiaires des certificats internationaux de transhumance réglementant les déplacements transfrontaliers souffrent souvent d'une application rigide peu compatible avec la nécessité de devoir affronter de nombreux aléas avec des itinéraires et des calendriers définis à l'avance.

- Le manque de coordination, dans une même zone entre divers intervenants pratiquant des démarches peu compatibles entre elles, entraîne des incohérences, voire des gaspillages. Il engage, en plus, un manque de crédibilité au niveau des politiques publiques.

Il importe que de telles ambiguïtés ou défaillances soient correctement identifiées, analysées et trouvent les correctifs appropriés de façon à ce que les pratiques soient davantage en phase avec les nouvelles orientations. Le présent colloque pourrait utilement y contribuer.

Je ne saurais mieux terminer qu'en reprenant l'heureuse formule qui vient d'être prononcée pendant la séance d'ouverture par M. De Donnea, président du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. La voici : « L'élevage pastoral... n'est pas un problème. Il est au contraire une solution sans alternative : une solution contre le délitement de l'espace, une solution sociale, une solution économique, une solution environnementale ».

Bibliographie

BENARD C., GUIBERT B. (2009). Sécuriser le pastoralisme pour préserver la paix. Almy Bahaïm au Tchad oriental. IRAM. 50 p.

BODE S. (2011). Mobilité et mutations : cas de la communauté de pasteurs *Wodaabe* du lignage des *Suudu Suka'el* de Tanout (Niger Centre-Est). Thèse (Géographie), Université Abdou Moumouni de Niamey. 378 p. + annexes.

BONNET B., BANZHAF M., GIRAUD P-N., MAHAMAT I. (2004). Analyse des impacts économiques, sociaux et environnementaux des projets d'hydraulique pastorale financés par l'AFD au Tchad. 191 p.

BONNET B. Gestion décentralisée des ressources naturelles en Mauritanie. Expériences et enseignements du programme de gestion des ressources naturelles (2000-2011). IRAM. 42 p.

BONNET B., GUIBERT B. (2013). Quels enseignements tirés des recherches centrées sur l'analyse des évolutions rétrospectives des conditions d'exercice du pastoralisme et des trajectoires de familles de pasteurs ? ANR- ECLIS. IRAM. 10 p.

CSFD –AFD. (2002). Lutte contre la désertification dans les projets de développement. 158 p.

DJIMADOUM D. et AL. (2009). Analyse des « conflits » relevés auprès des autorités sur la période 2004-2008. PHPTC. 86 p.

GREMONT C., MARTY A., AG MOSSA R., TOURE Y.H. (2004). Les liens sociaux au Nord-Mali. Entre fleuve et dunes. Récits et témoignages. Paris, IRAM-KARTHALA. 257 p.

GUIBERT B. et AL. (2011). Sécuriser l'accès à l'eau pour préserver la paix. Une recherche-action menée par CARE en zone pastorale du Niger Oriental. IRAM. 32 p.

IIED –SOS SAHEL (2009). Modernité, mobilité. L'avenir de l'élevage dans les zones arides d'Afrique. Londres. 85 p.

IIED. Evaluation et capitalisation de 20 ans d'intervention du Groupe AFD portant sur le secteur de l'Hydraulique pastorale au Tchad. Mai 2013. 115 p.

JULLIEN F. (2006). Nomadisme et transhumance, chronique d'une mort annoncée ou voie d'un développement porteur ? Enjeux, défis et enseignements tirés de l'expérience des projets d'hydraulique pastorale au Tchad. *Afrique contemporaine*, 1 (217), 55-75.

MARTY A., MOHAMADOU A. (2005). Décentralisation et communautés nomades au Niger. Etude et propositions. HCRAD- BM. IRAM. 82 p.

MARTY A., BONNET B., GUIBERT B. (2006). La mobilité pastorale et sa viabilité. Entre atouts et défis. Editorial par SWIFT J. IRAM. Note thématique n° 3. 4p.

MARTY A., EBERSHWEILER A., DANGBET Z. (2009). Au cœur de la transhumance. Un campement chamelier au Tchad central. Septembre 2006 – avril 2007. ANTEA- IRAM-KARTHALA. Paris. 277 p.

MARTY A., SOUGNABE P., DJATTO D., NABIA A. (2010). Causes des conflits liés à la mobilité pastorale et mesures d'atténuation. MERA – AFD. 123 p.

MARTY A. (2011). Etude sur le pastoralisme, droits, tenure et changements climatiques. IUCN- RRI. IRAM. Bamako. 43 p.

MARTY A., DANGBET Z., KHAMIS D. D., BENARD C. (2012). Analyse de l'évolution des ressources dans le département du Fitri. PHPTC-Tchad, IRAM, DHP-AFD. 128 p.

OUADJONNE I. (2006). La sécurisation de la mobilité pastorale par le balisage des couloirs de transhumance : Bilan et perspectives. (Cas du projet Almy Bahaim au Tchad Oriental).Master ENSAM. 56 p.

TOUTAIN B., MARTY A. et AL. (2012). Pastoralisme en zone sèche. Le cas de l'Afrique subsaharienne. CSFD. Les dossiers thématiques. N° 9. Agropolis. 61 p.

UNION AFRICAINE. (2010). Cadre pour une politique du pastoralisme en Afrique. Addis Ababa. 55 p.